

Devenez PARTENAIRE du déploiement de la Charte nationale pour le bien-être équin auprès des professionnels de la filière

La Charte nationale pour le bien-être équin (BEE) est la démarche collective de la filière cheval en faveur d'une amélioration du bien-être des équidés chez les professionnels de la filière. Elle propose 8 mesures de BEE que ces derniers peuvent faire évoluer sur leur structure :



- ✓ Votre entreprise accompagne les professionnels dans le bon soin de leurs équidés et vous souhaitez afficher concrètement cette préoccupation ?
- ✓ Vous souhaitez vous inscrire dans une démarche RSE ?
- ✓ Vous souhaitez promouvoir vos produits/services auprès des professionnels les plus sensibilisés à la question du BEE ?

N'hésitez plus : devenez CHARTENAIRE et accompagnez les professionnels dans leur démarche de progrès en faveur du BEE !

Plusieurs niveaux d'engagement sont possibles, que ce soit au pas, au trot ou au galop, il y en aura toujours un pour vous !

Pour en savoir plus,

- consultez le flyer ci-joint
- contactez la FNC : armelle.renard@reseaufnsea.fr ou 06.70.13.28.68